

LE 11 MAI, PAS DE REPRISE SANS GARANTIES SANITAIRES!

**NOUS EXIGEONS COMME
TOUT PRÉALABLE:**

- **Un dépistage systématique** des personnels et des élèves
- **La mise à disposition de matériel de protection (masques FFP2, gel et gants)** pour tous les personnels et élèves
- **La mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER) indiquant précisément les mesures prises** en terme de dépistage, de mise à disposition de matériel de protection et de désinfection des locaux.



FORCE OUVRIÈRE A LANGÉ UNE PROCÉDURE D'ALERTE À TOUS LES NIVEAUX (NATIONAL, ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENTAL) DEVANT L'ABSENCE DE RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION, POUR PERMETTRE À CHAQUE COLLÈGUE DE FAIRE VALOIR SON DROIT DE RETRAIT.

**SANS CES GARANTIES, NOUS VOUS APPELONS
À EXERCER VOTRE DROIT DE RETRAIT EN
CONTACTANT LE SYNDICAT**



SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE:

<https://www.fo-fnecfp.fr/le-11-mai-ou-apres-pas-de-reprise-sans-depistage-systematique-sans-tous-les-moyens-de-protection-necessaires/>



1^{ER} DEGRÉ www.snudifo35.fr

✉ snudifo35@wanadoo.fr

☎ 06.43.03.93.67

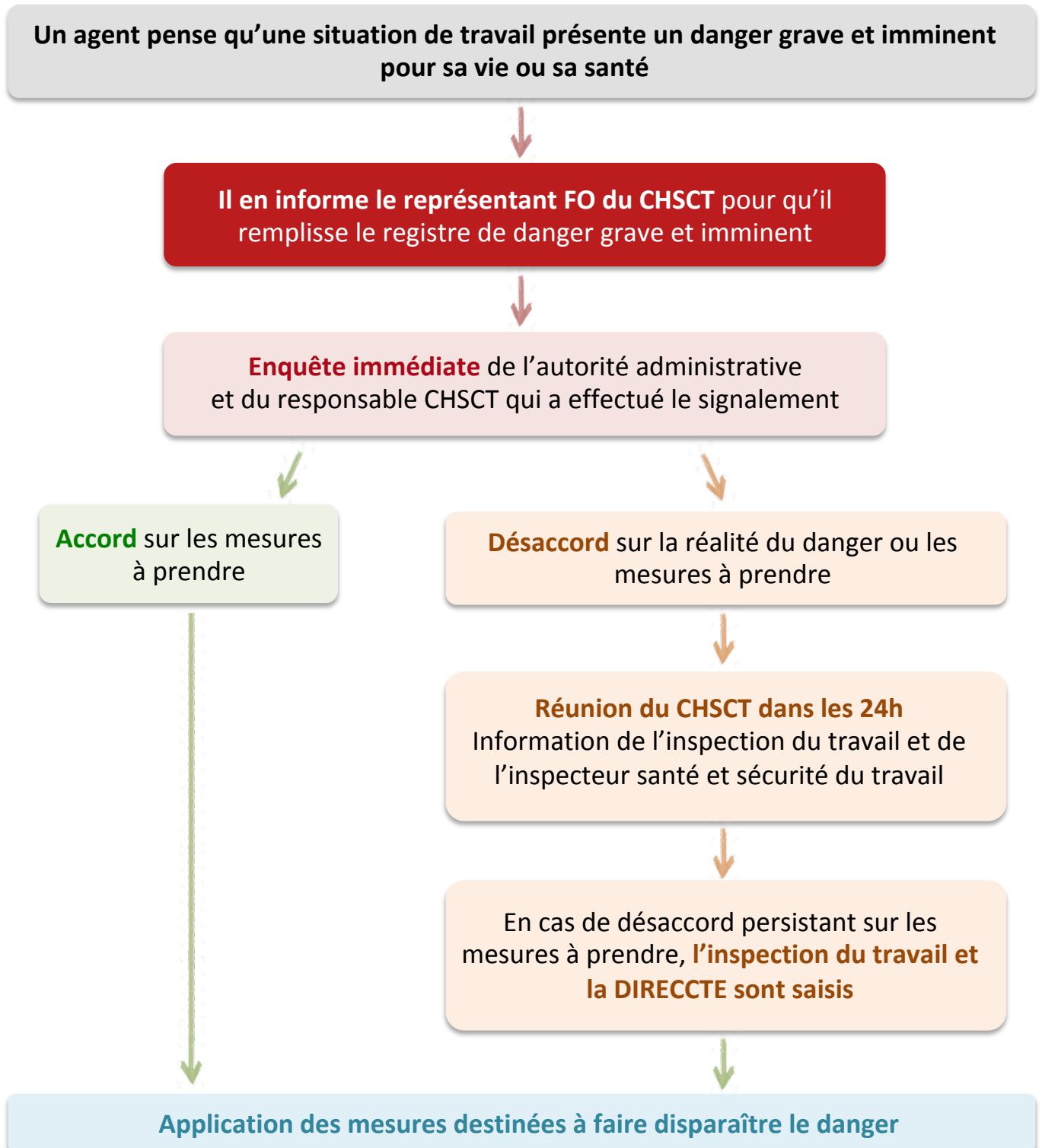
2ND DEGRÉ www.snfolc35.fr

✉ snfolc35@wanadoo.fr

☎ 06.47.74.18.63



EXERCER SON DROIT DE RETRAIT EN CAS DE DANGER GRAVE ET IMMINENT



Exercer son droit de retrait ne signifie pas quitter son lieu de travail et rentrer à son domicile. L'agent se retire dans un lieu en sécurité de l'établissement ou de l'école et reste à disposition de l'administration jusqu'à la fin du temps ordinaire de travail.